

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOULEC'H DU MARDI 19 OCTOBRE 2010

PROGRAMME DE VOIRIE 2011

La commission voirie a fait le tour de la commune et listé les travaux susceptibles d'être réalisés en 2011 en fonction des possibilités budgétaires :

Lotissement de Roz an Gal (voirie définitive)

Impasse de Crech Olen

Kerjean Izellan

Kerloas

Pen ar Run (axe)

Route de St Dréno (en partie)

Route de Kerhervrec (axe et en partie)

Route de Conventant Guillou

Mez Guen (axe)

Kersquivel (axe)

Des reprises seront également effectuées à divers endroits et la réfection de la cour de l'école primaire étudiée.

La poursuite du busage à Kerjean sera réalisée avant la fin de l'année 2010. Des relevés de niveaux vont être effectués Route de Pen ar Hoat afin de résoudre le problème d'eaux stagnantes au niveau du carrefour.

CONSTRUCTION D'UN PREAU A L'ECOLE MATERNELLE

Les élus ont approuvé le projet de construction d'un préau, contre la bibliothèque, à l'école maternelle. Le Maire est autorisé à solliciter un permis de construire pour ces travaux et à lancer une consultation auprès des fournisseurs.

ACQUISITION D'UN DEFIBRILLATEUR

Après consultation, les élus ont décidé de retenir la proposition de la Société DEFIBRIL, pour un montant de 2 912 € (formation aux élus, personnel et responsables associatifs, et pack assistance compris). Le défibrillateur sera installé à l'extérieur de la salle des sports.

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE

Des ajustements sont apportés à la section de fonctionnement et de nouvelles dépenses sont inscrites à la section d'investissement afin de financer l'acquisition de mobilier scolaire pour les nouveaux locaux et des travaux supplémentaires à réaliser notamment aux vestiaires de foot, à la salle de sports et à l'école.

CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE

Le Conseil accepte d'adhérer au contrat proposé par le Centre de Gestion avec l'assureur BTP PRO ERP et le courtier DEXIA SOFCAP pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2011.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU FONDS NATIONAL DE PREVENTION DE LA CNRACL

Dans le cadre de l'évaluation des risques professionnels et de la réalisation d'un document unique, les élus sollicitent une subvention auprès de la CNRACL afin de financer cette démarche de prévention.

COMPTE EPARGNE TEMPS

Le Conseil a fixé les nouvelles modalités de gestion des comptes épargne temps qui prendront effet après avis du Comité Technique Paritaire.

CONTENTIEUX MME LE PAPE/COMMUNE

Madame LE PAPE a saisi le Tribunal Administratif aux fins de voir annuler l'arrêté du 18 février 2010 lui refusant un permis de construire en vue de la construction d'une maison individuelle au lieu-dit Croas Min. Un certificat d'urbanisme positif avait été délivré en 2008.

Le Maire rappelle au Conseil que la loi Littoral met fin à la politique de la ville menée ces dernières décennies et impose une nouvelle conception du droit en limitant l'urbanisation dans les bourgs et villages. Or, Croas Min a été classé par les services de la DDTM comme étant un hameau.

Le Conseil autorise le Maire à ester en justice pour cette affaire devant le Tribunal Administratif de Rennes et sollicite l'assistance du Pôle Juridique Interministériel de la Préfecture pour défendre les intérêts de la commune dans le cadre de ce contentieux.

PARTICIPATION AU SPECTACLE DE NOEL DES ELEVES

Les enfants de l'école primaire bénéficieront comme les années précédentes d'un spectacle de Noël au Carré Magique organisé par Lannion-Trégor Agglomération. Le coût résiduel de 4,5 € par élève sera réparti entre la commune, l'Amicale Laïque et l'Association des Parents d'Elèves.

PRESENTATION DES RAPPORTS EAU ET ASSAINISSEMENT 2009

Jean ROUXEL, Adjoint à l'aménagement et au développement durable et Président du Syndicat du Léguer, a présenté ces rapports :

Eau : les analyses pratiquées par l'Agence Régionale de la Santé (20 prélèvements en distribution) font état d'une bonne qualité bactériologique de l'eau distribuée et de sa conformité aux paramètres physico-chimiques. Aucun dépassement de la limite réglementaire en nitrate n'a été détecté (teneur moyenne de 30mg/l avec un maximum de 40 mg/l). Aucun dépassement en pesticides (0,1 microgramme/l et par molécule) n'est enregistré. Toutefois, le taux de chlore est instable conduisant à des teneurs soit excessives soit inférieures à la limite réglementaire (0,1mg/l en tout point du réseau). Le prix théorique de l'eau pour un usager consommant 120 m³ était de 281,72 euros en 2009 et sera de 287,38 euros en 2010 soit une hausse de 2,01%.

L'indice de protection de la ressource (captage de Woas Wen) est de 80. Le maximum de 100 est atteint si une procédure de suivi des contraintes du périmètre de protection est mise en place, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Assainissement : les deux stations du Syndicat du Léguer (Kerbabu de 3500 EH et Trédrez bourg de 400 EH) sont contrôlées par le SATESE. Leur fonctionnement est satisfaisant pour l'ensemble des paramètres mesurés. Cependant, la sensibilité des réseaux aux entrées d'eaux parasites est patente.

Un abonné consommant 120 m³ aura payé 388,63 euros de taxe d'assainissement en 2009 et paiera 394,43 euros en 2010, soit une augmentation de 1,49%.